

## La planification écologique : une stratégie ou un simulacre ?

Jean-Marie Harribey

« *La stratégie sans la tactique est le chemin le plus long de la victoire ; la tactique sans la stratégie est le bruit qui précède la défaite.* »  
Citation attribuée à Sun Tzu, *L'art de la guerre*, Hachette, 2000.

Ce texte reprend, avec l'autorisation de l'éditeur, le chapitre écrit pour une publication de la Fondation Copernic, *Une écologie de rupture(s)*, Éditions du Croquant, 2023.

Plus la crise du capitalisme productiviste s'aggrave dans ses multiples dimensions, plus les attermolements et les renoncements à y faire face risquent de précipiter l'humanité vers le chaos social parce que les conditions de vie deviendront insupportables pour de larges fractions de celle-ci. Le GIEC, l'IPBES, l'AIE, et maintenant l'ONU en tant que telle par la voix de son secrétaire général Antonio Guterres, lancent des alertes de plus en plus pressantes. En l'espace de quelques années, ouragans, inondations, sécheresse, méga-incendies se sont multipliés, mettant en danger les populations des zones sinistrées, tout particulièrement dans les pays les plus pauvres. Jusqu'ici, les gouvernants des pays capitalistes riches n'ont pas manifesté leur volonté de prendre à bras le corps la désormais dénommée transition écologique et la lutte contre le changement du climat. Pourtant, la responsabilité des pays riches dans l'accumulation de gaz à effet de serre, l'épuisement de la biodiversité et les diverses pollutions ne fait pas de doute<sup>1</sup> au point de justifier la prise en considération d'une

énorme « dette écologique » de l'Occident capitaliste envers le reste du monde.

Devant une telle situation, on pourrait espérer qu'un pas en avant ait été déclenché par les décisions récentes des responsables politiques de l'Union européenne ou encore plus récemment de la France<sup>2</sup>. L'adoption d'un Green Deal européen ou Pacte vert d'un côté et les velléités du Président Macron de l'autre pourraient témoigner de la remise à l'honneur d'une planification pour mener à bien la transition écologique. Malheureusement, il y a loin de la coupe aux lèvres. D'une part, à l'approche des élections européennes de 2024, la Commission européenne semble vouloir marquer le pas dans la mise en œuvre de son propre Pacte vert ; d'autre part, le gouvernement français multiplie les annonces contradictoires entre elles, vidant ainsi toute portée à une planification véritable. Sans doute, dans l'esprit des uns et des autres le concept même de planification paraît mal pensé alors que l'urgence d'une bifurcation du modèle productif et de consommation s'accroît de jour en jour.

<sup>1</sup> [Nations unies](#) : « Les sept plus gros émetteurs de GES (Chine, États-Unis, Inde, Union européenne, Indonésie, Russie, Brésil) contribuent à près de la moitié des émissions mondiales. Le groupe des 20 (Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, Russie, Turquie, et Union européenne) sont responsables d'environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. »

<sup>2</sup> On pourrait en dire autant des décisions du président Biden aux États-Unis, qui, d'un côté prévoit 420 milliards de dollars en faveur des semi-conducteurs et de la transition énergétique (Chips and Science Act et Inflation Reduction Act), et, de l'autre, poursuit une fuite en avant dans l'exploitation de nouvelles ressources pétrolières en Alaska et dans le golfe du Mexique.

## 1. Union européenne : une stratégie stoppée avant même d'avoir véritablement commencé ?

L'Union européenne s'est fixé l'objectif d'atteindre la « neutralité carbone » en 2050, ce qui signifie de réduire les émissions nettes de carbone d'au moins 80 % par rapport au niveau enregistré en 1990. Elle fait un pas en avant avec l'adoption d'un Pacte vert, mais ne serait-elle pas en train de faire un pas en arrière ?

### *Un Pacte vert*

Afin de donner une suite à l'Accord de Paris de 2015, lors de la COP 21, la présidente de la Commission Ursula von der Leyen a présenté en décembre 2019 les premiers termes du Pacte vert pour l'Europe, qui fut confirmé par la loi sur le climat de 2021<sup>3</sup>. Ce Pacte vert évalue l'investissement public et privé nécessaire à au moins 1 000 milliards d'euros étalés sur 10 ans<sup>4</sup>. Bien que la somme paraisse élevée, la Commission précisait que près de la moitié provenant du budget de l'Union européenne serait effective (dont 100 milliards consacrés à une transition juste en aidant les régions, les secteurs et les travailleurs les plus affectés par la transition), tandis que l'autre moitié correspondrait à une garantie des investissements privés. Or, d'une part, 1000 milliards est un montant vraisemblablement cinq fois inférieur<sup>5</sup> à ce qui est jugé nécessaire par beaucoup d'experts internationaux, c'est-à-dire au moins 5 % annuels des PIB pendant plusieurs décennies<sup>6</sup>. Et, d'autre part, la Commission

<sup>3</sup> [Parlement européen](#).

<sup>4</sup> Commission européenne, « [Investing in a climate-neutral and circular economy, The European Green Deal](#) », Janvier 2020.

<sup>5</sup> Comme il y a une liaison avec le budget européen qui s'étend sur sept ans (2021-2027), 500 milliards répartis sur 7 ans représentent moins de 0,5 % du PIB européen par an.

<sup>6</sup> Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) et Group of initiatives for climate finance (GICF)

faisait un pari sur un effet de levier important dû à l'investissement privé<sup>7</sup>. En outre, les exigences se sont accrues depuis que la Commission européenne a décidé d'agir en faveur d'une baisse des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, au lieu de 40 %, pour pouvoir atteindre plus sûrement la neutralité carbone en 2050, qui signifie une réduction de 80 %<sup>8</sup>.

De plus, en décembre 2022, l'UE a décidé l'instauration d'un « mécanisme européen d'ajustement carbone », c'est-à-dire d'une taxe carbone à ses frontières, qui, normalement, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Cela oblige les industriels importants des biens polluants d'acheter des quotas carbone. « Ce dispositif s'applique au fer et à l'acier, au ciment, à l'aluminium, aux engrais et à l'électricité mais aussi à l'hydrogène, ou à certains produits finaux comme les vis et les boulons par exemple. »<sup>9</sup> Pendant ce temps, la gratuité des permis d'émission sur le marché éponyme ne s'éteindra complètement qu'en 2034.

Et, en 2023, l'Union européenne a complété son Pacte vert par des dispositions relatives à la biodiversité et à la restauration de la nature<sup>10</sup>.

### *Un Pacte vert en sursis ?*

Malheureusement, toutes ces dispositions pourraient être, sinon

[2019], « [A climate finance initiative, To achieve the Paris Agreement and strengthen sustainable development](#) ».

<sup>7</sup> L'idée d'effet de levier correspond ici à l'entraînement que pourrait susciter un investissement privé sur les activités adjacentes.

<sup>8</sup> Rappelons aussi que, pour parer aux conséquences de la pandémie du Covid19, l'UE a décidé en 2021 de mettre 723 milliards d'euros à disposition des États, moitié sous forme de subventions, moitié sous forme de prêts. Mais, deux ans après, seuls 175 milliards ont été versés, dont 118 de subventions. C'est dire l'efficacité des plans européens et la célérité avec laquelle ils s'appliquent. À tel point que la Commission envisagerait de transférer les fonds vers un autre programme pour réduire la dépendance au gaz russe. Cette dernière information est donnée par Mathilde Lemoine, *Les Échos*, 18 octobre 2023.

<sup>9</sup> « [Accord européen sur une taxe carbone aux frontières](#) ».

<sup>10</sup> [Conseil européen](#).

suspendues, du moins retardées, puisque, parmi les responsables politiques européens et nationaux, les appels à une « pause » sont exprimés à haute voix. S'ajoutent aux fortes réticences de pays comme la Pologne et la Hongrie dont les économies sont très carbonées, dans l'ordre, Emmanuel Macron appelant le 11 mai 2023 à une « pause réglementaire », suivi par le premier ministre belge Alexander De Croo demandant « d'appuyer sur le bouton pause », et par une déclaration du Parti populaire européen reprenant la proposition de « pause réglementaire » pour « tenir compte des nouvelles réalités économiques et sociales après les attaques de la Russie contre l'Ukraine », approuvée par les chefs d'État et de gouvernement de Chypre, Lettonie, Suède, Grèce, Autriche, Finlande, Croatie et Irlande. Tout cela au nom d'« une question d'acceptabilité sociale pour certaines parties de la population »<sup>11</sup>. La Commission européenne a fait savoir le 4 octobre 2023 qu'elle reportait l'examen de trois projets de textes sur les pesticides, les systèmes alimentaires durables et le bien-être animal<sup>12</sup>.

Autrement dit, l'hypocrisie est au rendez-vous. Tous les gouvernements néolibéraux rivalisent pour remettre en cause nombre de conquêtes sociales mais invoquent la question sociale pour retarder, repousser ou abandonner la stratégie menant à une transition écologique. Tous les prétextes sont bons. Dans les pays où l'agriculture occupe une place importante (notamment les Pays-Bas, la Pologne, la France), les lobbys agricoles exercent une pression permanente contre les directives orientées vers une transformation des pratiques agricoles. Derniers exemples de renoncement en date : la Commission européenne a proposé de reconduire pour dix ans l'autorisation du glyphosate dans l'UE. Faisant fi des études scientifiques établissant le caractère

dangereux de cet herbicide<sup>13</sup>, la Commission se range aux seuls avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments et de l'Agence européenne des produits chimiques, dont les conclusions proviennent des industriels eux-mêmes<sup>14</sup>. Elle vient aussi de renoncer à conduire à son terme pendant la législature actuelle la révision du règlement Reach portant sur l'autorisation des produits chimiques : il n'est donc plus question d'interdire plastifiants, solvants, ignifuges, imperméabilisants, cosmétiques, nanomatériaux, etc., au mépris de la contamination des eaux de surface et souterraines, et au mépris des risques avérés en termes de santé<sup>15</sup>.

Dans le contexte où les accords de libre-échange tous azimuts se sont développés, il est certain que la nouvelle configuration géopolitique et les nouveaux rapports de force dans le monde aiguisent la concurrence industrielle, en particulier autour des composants électroniques, des batteries et des matières premières nécessaires à leur fabrication. Les industriels européens de l'automobile ont obtenu que les Vingt-Sept ne durcissent pas les normes anti-pollution qui pourraient handicaper leur passage à l'électrique. La proposition de nouvelles normes européennes pour réduire la pollution automobile est en retrait par rapport à l'objectif prévu initialement. Et le projet de loi sur la restauration de la nature en application de l'accord de Montréal sur la biodiversité qui ambitionne de restaurer 30 % des surfaces terrestres et maritimes dégradées en 2030, 60 % en 2040 et 90 % d'ici 2050 ne comprend aucune obligation de résultats<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Moins connu que le glyphosate, le prosulfocarde est le deuxième herbicide le plus utilisé en France et vient de faire l'objet de restrictions d'emploi de l part de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, selon *Les Échos*, 4 octobre 2023.

<sup>14</sup> Voir Stéphane Foucart, « La réglementation contre la science », *Le Monde*, 24 et 25 septembre 2023. Voir aussi Matthieu Jublin, « [Glyphosate : l'évaluation européenne est-elle défailante ?](#) », *Alternatives économiques*, 4 octobre 2023.

<sup>15</sup> Voir Stéphane Foucart, « Produits chimiques : une dangereuse cécité », *Le Monde*, 22 et 23 octobre 2023.

<sup>11</sup> Informations données par Virginie Malingre, « Europe : la mécanique du Pacte vert se grippe », *Le Monde*, 30 septembre 2023.

<sup>12</sup> Fabienne Schmitt, « L'UE confirme le report de plusieurs lois du Pacte vert », *Les Échos*, 5 octobre 2023.

Le Pacte vert est donc en sursis au point que « si nous avons discuté du Green Deal aujourd'hui, il n'y aurait pas de Green Deal »<sup>17</sup>. Bien sûr l'euphémisme est de rigueur : Ursula von der Leyen a parlé d'« une nouvelle phase du Green Deal », toujours au nom des citoyens et des entreprises. Reniant l'accord passé avec les Grünen et le FDP, le chancelier allemand Olaf Scholz a renoncé à imposer une nouvelle norme d'efficacité énergétique pour les bâtiments, l'industrie du bâtiment, et au-delà, l'immobilier, un secteur actuellement en forte crise. Que ce soit en Suède où les contraintes sur les hydrocarbures et les biocarburants sont allégées, aux Pays-Bas où le « Mouvement agriculteur-citoyen » exige le retrait des politiques gouvernementales de l'UE, en Espagne où plusieurs villes renoncent à instituer des zones à faibles émissions, et même au Royaume-Uni où la date de fin des voitures thermiques est reculée, partout le virage se confirme. Et le recours de la Pologne devant la Cour de justice de l'UE contre six lois du Pacte vert en est également un signe inquiétant. Le mot d'ordre qui se répand dans l'UE est comme un écho au plaidoyer macronien en France de ne pas bouleverser le mode de vie des citoyens.

## 2. France : une planification écologique en trompe-l'œil

La France fut, à une époque qui paraît être celle d'une autre ère, la championne de la planification « indicative », et en devint le fossoyeur dès que le capitalisme néolibéral imposa sa marque. Mais, devant la faillite des politiques publiques pour faire face aux nouveaux enjeux, un Commissariat général à la stratégie et à la prospective fut créé en avril 2013, suivi de la nomination d'un Haut Commissaire au Plan en 2020, dont les travaux doivent s'appuyer notamment sur le

cercle d'études gouvernemental France Stratégie.

### *Une planification « à la française » ?*

En cette rentrée de l'automne 2023, plusieurs projets du gouvernement français se télescopent en ayant pour toile de fond cette Arlésienne de la transition écologique. D'abord, faire adopter une loi de programmation des finances publiques fixant la trajectoire budgétaire jusqu'à la fin du quinquennat en 2027, qui conditionne les aides du plan de relance européen<sup>18</sup> ; ensuite, faire adopter la loi de finances pour 2024 ; enfin, convaincre l'opinion qu'il lance vraiment une planification écologique. Après avoir présidé un « Conseil de la planification écologique », le président Macron en a présenté la démarche le 25 septembre 2023 afin de bâtir « une stratégie globale et cohérente » capable de réduire nos émissions de GES de 55 % en 2030 par rapport à 1990, c'est-à-dire, comme le remarque l'éditorial du *Monde*, « davantage en sept ans que ce qui a été réalisé en trente-trois »<sup>19</sup>, puisque cela signifierait une réduction d'au moins 5 % par an.

Le président a donc passé en revue les secteurs qui devraient être impliqués par cette stratégie. Le secteur des transports émet 30 % des GES, dont les deux tiers sont émis par les véhicules des individus. Le basculement espéré serait opéré par l'électrification du parc automobile et l'usage des transports en commun. Le moyen annoncé pour réussir cette électrification serait un mécanisme de location longue durée à 100 euros par mois. Mais rien n'est dit sur les conditions de revenu pour y être éligible. Le choix affiché dans le « j'adore la

<sup>16</sup> Voir Virginie Malingre, « L'UE trouve un accord sur la restauration de la nature », *Le Monde*, 12, 12 et 13 novembre 2023.

<sup>17</sup> Un « diplomate européen » cité par V. Malingre, *op. cit.*

<sup>18</sup> Au plus fort de la pandémie du Covid-19, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés pour effectuer un emprunt communautaire de 750 milliards d'euros répartis presque moitié pour moitié entre subventions et prêts, sous conditions bien sûr. Dans les innombrables déclarations d'intentions et de projets eux-mêmes, on a un peu de mal parfois à distinguer ce qui relève du plan de relance communautaire et ce qui relève du Pacte vert.

<sup>19</sup> « Planification écologique : un équilibre précaire », *Le Monde*, 27 septembre 2023.

bagnole » du président exprime en réalité une confiance aveugle dans des progrès techniques capables de marier selon lui « rationalité et science ». Mais peut-on à la fois dénoncer les « 120 milliards par an de dépendance aux énergies fossiles » tout en annonçant une nouvelle aide de 100 euros pour le carburant des gros rouleurs les plus modestes ? Par ailleurs, si 700 millions d'euros sont prévus pour développer les réseaux de RER métropolitains dans treize villes, la somme paraît bien en dessous des besoins, tandis que les fermetures de gares se poursuivent. Enfin, rien d'important n'est envisagé pour réduire le transport aérien, sauf une taxe sur les billets d'avion pour financer le ferroviaire, en sachant que le kérosène pour les avions n'est pas taxé et qu'il n'y a pas de TVA sur les vols internationaux (la TVA est de 10 % pour les vols intérieurs).

L'agriculture est le deuxième émetteur français de GES, en l'occurrence le méthane des ruminants et le protoxyde d'azote des engrais de synthèse. La Stratégie nationale bas carbone<sup>20</sup>, dans sa version de 2020, table sur une réduction des GES agricoles de 16 % entre 2022 et 2023. Mais le président Macron s'est attaché à ne pas heurter le monde agricole. Aussi, il n'est question ni de modifier fondamentalement le modèle productif agricole et la politique agricole commune qui lui est associée, ni le modèle de consommation très carné.

Au printemps 2023, le gouvernement a présenté son « plan eau » visant à économiser cette ressource au moment où le réchauffement du climat et les sécheresses la rendent rare. Ce pourrait être une bonne stratégie, mais, déjà, le président de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, Arnaud Bazire, s'inquiète de la diminution de la consommation d'eau, « liée aux appels à la sobriété »<sup>21</sup>. Autant dire que la complémentarité public-privé, chère aux néolibéraux a de beaux jours devant elle !

### *Une électrification générale ?*

<sup>20</sup> [SNBC](#)

<sup>21</sup> Cité par Anne Feitz, « Comment le plan eau a avancé en six mois », *Les Échos*, 6 octobre 2023.

L'électrification du parc automobile et la promotion des pompes à chaleur en remplacement des chaudières au gaz<sup>22</sup> et au fioul soulèvent deux types de problèmes. Le premier a trait à la production d'électricité : celle-ci est le premier émetteur de carbone dans le monde, bien que les émissions provenant d'elle connaissent une croissance désormais lente, mais sa trajectoire ne permet pas, selon l'Agence internationale de l'énergie, « d'atteindre la cible de zéro émission en 2050 »<sup>23</sup>. À la problématique de la production d'électricité s'ajoute celle de la production de batteries : l'Union européenne veut renforcer la souveraineté dans ce domaine et la France s'enorgueillit déjà de créer une « Silicon Valley des batteries de voitures électriques », mais la question des matières premières nécessaires est esquivée.

Le second type de problèmes nés de l'électrification générale de la société concerne le prix de l'électricité qui a déjà connu en Europe au cours des deux dernières années une forte augmentation en plus de son évolution erratique. À cet égard, le cas de l'Union européenne est significatif à cause de la stratégie qu'elle a choisie. Celle concernant l'électricité a pour nom « ouverture à la concurrence », au même titre que tous les réseaux publics de transports et de communication. La transposition d'une directive européenne dans la loi française a orchestré le démantèlement du monopole EDF-GDF, puis la séparation des activités de production, de transport, de distribution de l'électricité et de gestion du réseau. Se sont donc développés des concurrents dans le secteur de l'électricité qui, pourtant, appelle par nature une planification des investissements lourds et de long terme,

<sup>22</sup> Le gouvernement a renoncé à l'interdiction des chaudières à gaz dans l'immobilier déjà bâti.

<sup>23</sup> Sharon Wajsbrot, « Électricité : le pic des émissions de CO<sub>2</sub> à portée de main », », *Les Échos*, 5 octobre 2023. Cela fait écho au rapport de l'AIE, *World Energy Outlook 2022*, p. 44 : « The rate at which the energy efficiency of different economies improves is a crucial variable in our *Outlook*. Between 2017 and 2020, energy intensity has improved on average by 1,3% per year – considerably lower than the 2,1% seen between 2011 and 2016 – and the rate of improvement further slowed to 0,5 % in 2021 ».

capables d'assurer en permanence l'équilibre entre l'offre et la demande de courant électrique<sup>24</sup>.

La première conséquence de cette situation porte sur la fixation du prix de l'électricité devenu volatil et déconnecté du coût moyen de production. La règle fixant le prix de l'électricité confiée au marché est désormais la tarification « au coût marginal ». Qu'est-ce à dire ? C'est le coût de production dans les dernières centrales mises en service pour assurer en permanence l'équilibre de l'offre et des besoins qui détermine le prix de marché de l'électricité, et, dans les périodes de fortes tensions, ce sont les centrales fonctionnant avec des énergies fossiles qui remplissent cet office, avec un coût de production élevé.

« Dès lors se déroule la logique aberrante du marché : une filière de production (nucléaire, gaz...) déterminera le prix du courant non pas en proportion de sa part dans le mix électrique, mais en fonction du nombre d'heures durant lesquelles elle assure l'équilibre du réseau. Il en va de même pour les importations. En tenant compte de ces dernières, ce sont les centrales à charbon, à gaz ou au fioul qui, le plus souvent, apportent les mégawattheures qui éviteront l'effondrement du réseau. Résultat : en France, où près des trois quarts du courant proviennent de l'atome et de l'hydraulique, les prix dépendent davantage de ceux des énergies fossiles que des coûts réels de production. Ainsi, lorsque les tarifs du gaz s'envolent, comme en 2021, ceux de l'électricité explosent sur le marché *spot*, lequel sert de référence aux autres transactions. Mieux : ces prix fluctuent chaque heure, en fonction de la filière qui s'impose en Bourse. Par exemple, le prix de gros de l'électricité française peut passer entre 13 heures et 19 heures de 160 euros à plus de 600 euros par mégawattheure, comme ce fut le cas le mardi 4 octobre 2022. »<sup>25</sup>

<sup>24</sup> Voir Anne Debregeas, « [La nécessité d'un service public de l'énergie sous contrôle citoyen](#) », *Les Possibles*, n° 29, Automne 2021.

<sup>25</sup> Aurélien Bernier, « Électricité, une inflation délibérée », *Le Monde diplomatique*, Octobre 2023. Le marché *spot* est un marché de matières premières au comptant, c'est-à-dire que les échanges de biens et leur paiement ont lieu simultanément. Ce prix *spot*

explique largement l'explosion des prix et leur extrême volatilité. Quand le prix des fossiles est faible, le prix de l'électricité est faible et inversement. Les coûts fixes de production (investissements, salaires, intérêts et dividendes) sont indépendants de la production et élevés pour le nucléaire et les renouvelables, tandis que les coûts variables (combustibles), nuls pour le solaire ou l'éolien et très faibles pour le nucléaire, sont élevés pour la production d'électricité à base de fossiles. Quand on met en œuvre les centrales thermiques, le prix est donc élevé et permet de dégager des marges importantes pour les producteurs de nucléaire et de renouvelables, ce qui les inciterait à investir. Au contraire, quand le prix de l'électricité fixé sur le marché *spot* sur lequel la centrale marginale conditionne le prix, les marges sont faibles pour les producteurs à coûts fixes importants, ce qui devrait les amener à désinvestir. Dès lors, le va-et-vient du prix fonction des productions à base de fossiles provoque une forte incertitude au sujet des infrastructures qui devraient évoluer dans une constante oscillation entre construction et déconstruction de centrales, ce qui est impossible car cela supposerait que la construction et la déconstruction n'occasionneraient pas de coûts fixes. Le marché, soi-disant porteur de stabilité et d'équilibre, conduit donc au chaos et est antinomique avec une planification d'avenir<sup>26</sup>.

Cette situation est devenue intenable pour EDF qui doit se préparer à intégrer la stratégie de décarbonation de l'économie tout en préservant un prix abordable pour les consommateurs. Or, comme l'ouverture de la fourniture d'électricité à des concurrents (tels Engie, TotalEnergies) a déterminé un prix très bas (42 euros le mégawatt) auquel EDF

influence celui pratiqué dans les échanges de gré à gré sur les marchés à terme.

<sup>26</sup> Voir un remarquable document rapportant un entretien d'Anne Debregeas avec Sud-Energie, « [La France doit-elle sortir du marché de l'électricité ?](#) », 2023, notamment la première séquence : « Ce qu'il fait savoir pour suivre ».

est tenue de vendre une partie de sa production à ces fournisseurs, six fois moins haut que le prix *spot*, EDF veut renégocier avec l'État la régulation de son prix<sup>27</sup>, dans la mesure où elle programme de lourds investissements pour maintenir en état le parc nucléaire vieillissant et construire six nouveaux EPR. Le gouvernement est alors placé dans un dilemme que son absence de vision cohérente rend presque insoluble : donner à EDF les moyens de sa fuite en avant mais garder un prix bas pour la population. Il vient de se féliciter d'un accord obtenu entre les Vingt-Sept après l'affrontement qu'il a eu avec son homologue allemand au sujet du prix de l'électricité. Sous condition de nouer des « contrats pour différence » (CFD, *contracts for difference*) entre les producteurs d'électricité et l'État, il sera permis à la France d'accorder des subventions pour prolonger la durée de vie des centrales nucléaires vieillissantes, de telle sorte que le prix de l'électricité puisse bénéficier du faible coût de production (l'Allemagne craignait au contraire que cela nuise à la compétitivité de ses producteurs). Le mécanisme de ces CFD consiste à affecter la différence entre le prix de marché et le prix garanti à une subvention au producteur si le prix de marché est inférieur au prix garanti, ou, au contraire à obliger le producteur à verser à l'État le surplus de recettes engrangées lorsque le prix de marché est supérieur au prix garanti. L'établissement de ces CFD devrait être obligatoire pour anticiper tout soutien public éventuel<sup>28</sup>. Mais ce compromis passé avec l'Allemagne ne résout pas le problème propre à EDF qui cherche à tout prix le moyen de son expansion, en France avec l'extension du parc de six EPR, comme à l'étranger, sachant qu'elle est déjà endettée de 64,5 milliards d'euros. Si le gouvernement français s'est réjoui de cet accord, c'est que, indirectement,

celui-ci validait son exigence de voir l'industrie nucléaire reconnue comme non carbonée, au même titre que les énergies renouvelables.

### *Quelle cohérence des mesures ?*

La présentation par le président Macron de son « écologie à la française » témoigne de son incompréhension de la nécessité – ou de son refus – de relier la crise énergétique, la crise climatique, la perte de biodiversité et les multiples atteintes aux équilibres écosystémiques, c'est-à-dire de la globalité d'une crise systémique. Autrement dit, l'écologie est totalement dépolitisée, pour laisser la place à une série de mesures ponctuelles sans aucun lien entre elles. Par exemple, le modèle de production agricole productiviste a éradiqué la plupart des haies des bocages ruraux, à coups de remboursements incessants ; ce modèle organisé par la PAC est régulièrement confirmé, mais le gouvernement envisage de replanter 50 000 km de haies d'ici 2030<sup>29</sup>.

En l'absence de toute cohérence des politiques publiques, le risque d'effet rebond s'accroît : personne ne s'interroge pour savoir si le remplacement des voitures thermiques par des voitures électriques conduira ou pas à une augmentation de la circulation automobile individuelle, générant de nouveaux choix cornéliens en matière d'infrastructures, d'urbanisme, d'éloignement des lieux de travail et d'habitat, d'occupation et d'artificialisation des sols, etc.

Tout le monde sait maintenant que les émissions de gaz à effet de serre et plus généralement le mode de vie gaspilleur sont directement reliés au niveau de revenu et de patrimoine. Même la presse libérale s'en fait l'écho<sup>30</sup>. Ainsi, un ménage dont les revenus dépassent 6 500 euros par mois émet en moyenne 11,6 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par

<sup>27</sup> Jean-Michel Pezat et Adrien Pécout, « Prix du nucléaire : l'État et EDF cherchent le compromis », *Le Monde*, 5 octobre 2023.

<sup>28</sup> Sharon Wajsbrot et Emmanuel Grasland, « L'Europe fait un premier pas pour stabiliser le marché de l'électricité », *Les Échos*, 19 octobre 2023.

<sup>29</sup> Perrine Mouterde, « Un "pacte" gouvernemental pour mettre fin à la disparition accélérée des haies », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2023.

<sup>30</sup> Muryel Jacque, « L'empreinte carbone des Français influencée par leurs revenus », *Les Échos*, 26 septembre 2023.

an, tandis qu'un ménage avec 750 euros mensuels n'émet que 7 tonnes. Mais le gouvernement français s'arcboute sur son obsession de ne pas augmenter les impôts, ceux des riches avant tout.<sup>31</sup>

Macron serait-il un « Pampidou vert », comme le tirait peut-être ironiquement *Le Monde*<sup>32</sup> ? La dépolitisation de l'écologie équivaut à réitérer la légitimation de la subordination des choix de société à l'économie capitaliste, puisque sa stratégie signifie la relance industrielle sans discernement, en totale confiance dans les progrès techniques futurs et notamment en l'intelligence artificielle. Dans le même temps, les projets d'ingénierie sont fréquemment invoqués comme remède miraculeux contre les émissions de GES, comme répandre dans la stratosphère des aérosols réfléchissant les rayons de soleil.

À son tour, la légitimation de la poursuite de la croissance économique agit comme un anesthésiant sur les comportements individuels, en laissant croire que le mode de vie ne doit pas être infléchi. Le piège se referme alors : au nom de la défense du pouvoir d'achat, bien entendu des classes populaires et moyennes, c'est la fuite en avant qui est promue et l'« écologie punitive » qui est brocardée. Ainsi peut se déployer le mythe de la « croissance verte », euphémisme du « capitalisme vert », lui-même oxymore parfait<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> Les appels à faire une pause sur la transition écologique sont relayés par différents responsables politiques. Audrey Tonnelier, « L'horizon écologique sans cesse repoussé », *Le Monde*, 6 octobre 2023 rapporte les faits suivants : Bruno Le Maire demande que soient décalés les calendriers d'isolation des passages thermiques ; Laurent Wauquiez menace de ne pas appliquer la loi sur les zones « zéro artificialisation nette ». Et il ne manquait plus que quatre députés de La France insoumise de Toulouse pour demander la suspension du déploiement des zones à faibles émissions (Information dans *La Dépêche*, 6 octobre 2023).

<sup>32</sup> Claire Gatinois, « Le président de la République endosse les habits d'un "Pampidou vert" », *Le Monde*, 27 septembre 2023.

Foi aveugle dans le progrès technique, mythologie du progrès humain assimilé à l'augmentation de la consommation marchande, segmentation des enjeux, dilution des responsabilités, incohérence des mesures et dépolitisation de la question écologique ne font qu'un<sup>34</sup>. L'écologie à la française, à la manière du Président Macron, est le signe que la planification de la bifurcation économique et sociale est mal pensée ou pas du tout pensée. Celle à l'échelle européenne n'est pas mieux.

### 3. Une planification mal pensée

La difficulté, voire l'incapacité, des dirigeants politiques français et européens à concevoir et mettre en œuvre une réelle planification de la transition écologique tient à un ensemble de facteurs. Sans doute, l'absence de réflexion sur ce qu'est une planification compte parmi les plus importants. On peut le voir sur au moins deux aspects : l'impératif du financement d'une transition et l'impératif d'une planification démocratique.

*Comment le financement de la transition est-il envisagé ?*

Si l'on examine attentivement les documents accompagnant le projet de loi de finances de l'État français pour l'année 2024, et si l'on en croit la communication du gouvernement, ce sont quelque 62 milliards d'euros qui sont prévus dans les budgets des différents ministères pour conduire la transition, parmi lesquels « 10 milliards d'euros supplémentaires pour la planification écologique » afin de « reconnaître notre dépendance à la nature et mettre fin à l'effondrement de notre biodiversité »<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> Voir le texte que j'ai écrit, validé après discussion par le CA de la Fondation Copernic : « [Écologie : rompre avec le capitalisme, rebâtir de fond en comble](#) ».

<sup>34</sup> Voir une bonne synthèse dans Bruno Villalba, « [Planification écologique : le cadrage restrictif tragique du Président Macron](#) », *AOC*, 28 septembre 2023.

<sup>35</sup> Gouvernement, « [France nation verte](#) », Projet de loi de finances 2024



Le premier problème posé par ces annonces est qu'on ne sait pas d'où viennent les fonds pour financer leur réalisation, ni s'il s'agit d'un engagement pour une année ou d'une vision pluriannuelle. Or, l'absence de transformations structurelles de l'appareil productif fait peser un doute sur la profondeur et la durabilité des choix du gouvernement, qui reste persuadé que l'investissement privé saura prendre le relais d'un État qui ne peut pas davantage<sup>36</sup>.

D'autant plus que ledit financement de la transition à la hauteur indiquée entre en contradiction avec le rejet pur et simple de l'analyse et des propositions du rapport Pisani-Ferry et Mahfouz remis au gouvernement en mai 2023<sup>37</sup>. Ce dernier stipulait que « la neutralité climatique est atteignable » et que la transformation « sera pilotée par les politiques publiques et non par les innovations technologiques et par les marchés. Cette transformation repose sur trois mécanismes économiques : la réorientation du progrès technique vers les technologies vertes, la sobriété [...] et la substitution de capital aux énergies fossiles. »<sup>38</sup> Au motif qu'il montrait, pendant au moins trois décennies, l'importance des

<sup>36</sup> Le président de la commission environnement du parlement européen, Pascal Canfin, passé en quelques années de l'altermondialisme au soutien de la politique néolibérale du président Macron, écrit : L'État est vraiment au rendez-vous du financement public de la transition écologique » (*Le Monde*, 28 septembre 2023), et il « appelle les entreprises à "jouer le jeu" afin d'organiser le passage à l'économie zéro carbone ». À rebours de ce plaidoyer libéral, il faut noter l'appel d'un groupe de scientifiques autour d'Alain Aspect & al, « Il faut mettre en œuvre un projet Manhattan écologique », *Le Monde*, 26 septembre 2023 ; ainsi que Harold Levrel et Antoine Missemer, « Une économie tournée vers le vivant », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2023.

<sup>37</sup> Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », France stratégie, mai 2023, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/2023-incidences-economiques-rapport-pisani-5juin.pdf>. Commentaire critique dans Jean-Marie Harribey, « [D'un côté, le climat nous coûte énormément, de l'autre, le gouvernement nous trompe énormément](#) », *Blog Alternatives économiques*, 15 juin 2023.

<sup>38</sup> Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, *Ibid*, p. 13.

politiques publiques face au marché et qu'il impliquait donc un prélèvement exceptionnel de 5 % sur le patrimoine des 10 % des ménages les plus riches, le gouvernement avait immédiatement récusé ce rapport. Or le montant que ce rapport estimait nécessaire pour faire face au seul changement du climat correspond à peu près au montant prévu dans le budget 2024 pour l'ensemble de la transition écologique. Incohérence du gouvernement et/ou obstination à ne pas faire contribuer les plus riches, donc les plus pollueurs, et à ne pas remettre en cause la croissance économique éternelle ?<sup>39</sup> Dans tous les cas, c'est le signe d'une planification mal pensée.

### *Quel type de planification ?*

Au-delà de l'intendance financière et budgétaire qui mériterait d'être mise en accord avec une politique monétaire dédiée à la transition écologique et sociale<sup>40</sup>, la planification écologique exige une réflexion théorique et stratégique sur sa nature et les conditions de sa mise en œuvre. En complément des principes généraux énoncés dans le texte voisin « Écologie : rompre avec

<sup>39</sup> Le rapport Pisani-Ferry et Mahfouz ne cache pas que « la transition impliquera un choc négatif de croissance économique équivalent à un tiers de point de PIB en moins par an » (p. 14). Cela est confirmé par le 4<sup>e</sup> rapport du Conseil national de productivité, « [Bilan des crises, Compétitivité, productivité et transition climatique](#) », octobre 2023, p. 118 : « Compte tenu des caractéristiques et des hypothèses des modèles mobilisés, les résultats sont assez incertains sur beaucoup de dimensions de l'impact de la transition climatique. Cependant, il y a plutôt un consensus dans les études récentes qui trouvent en général un effet négatif des politiques de transition climatique vers la neutralité carbone sur la productivité du travail (et du capital) dans une ampleur plus ou moins importante à court et moyen termes. Les politiques environnementales actuelles – que ce soit sous la forme de quotas, de normes ou de taxe sur les énergies carbonées – vont mécaniquement augmenter les coûts de production des entreprises tout en baissant la production. »

<sup>40</sup> Voir Jean-Marie Harribey, Pierre Khalfa, Dominique Plihon et Nicolas Thirion, *Les banques centrales, apprentis sorciers à la manœuvre*, Paris, Éd. du Croquant, 2023. Ainsi que le § 3.5 du texte « [Écologie : rompre avec le capitalisme, rebâtir de fond en comble](#) ».

le capitalisme, rebâtir de fond en comble », notamment le problème crucial de la définition des besoins collectifs, mentionnons deux autres éléments.

La place de la planification au sein d'une économie de marché ou à l'encontre de celle-ci est l'objet d'un débat très ancien. Dès les années 1930, il opposa l'économiste socialiste Oscar Lange et les néoclassiques Friedrich von Hayek et Ludwig von Mises, ces deux derniers objectant au premier qu'un calcul économique cohérent était impossible dans une économie sans un libre marché, et donc qu'une planification était inefficace. Pour autant, on sait aujourd'hui que l'impossibilité d'avoir une information parfaite sur tout, appelée parfois « incomplétude des marchés », réduit à néant la thèse de l'auto-régulation des marchés. Aussi, un modèle de gestion et de régulation démocratique, voire autogestionnaire, peut constituer une alternative à la fois à la dérégulation néolibérale et à une planification ultra centralisée à la façon stalinienne<sup>41</sup>.

À l'ère de l'informatisation générale de la société, certains auteurs pensent que le développement de l'informatique et des ordinateurs rend possible de faire entrer la quasi-infinité des relations humaines, répertoriées, grâce à des algorithmes, dans un super-big data. Mais l'optimisme de Cédric Durand et Razmig Keucheyan n'est-il pas exagéré quand ils écrivent :

« Contre toute attente, les algorithmes pourraient être socialistes. Tout comme Engels affirme dans *L'Anti-Dühring* (1878) que, dans les trusts de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le marché a déjà cédé sa place à la planification, il faut aujourd'hui prendre au sérieux l'hypothèse selon laquelle Google, SAP ou Alibaba préfigurent une organisation économique post-capitaliste »<sup>42</sup> ?

<sup>41</sup> Voir Thomas Coutrot, « [Socialisme, marchés, autogestion : un état du débat](#) », *Les Possibles*, n° 23, Printemps 2020. Ainsi que Alain Beitone, « [Le marché : un impensé paradoxal de la gauche de transformation sociale](#) », *Les Possibles*, n° 23, Printemps 2020.

<sup>42</sup> Cédric Durand et Razmig Keucheyan, « Planifier l'âge des algorithmes », *Actuel Marx*, n° 65, 1er semestre 2019, Paris, PUF, p. 81-102, ici p. 95. Voir

À cette vision techniciste du changement social s'oppose une vision plus politique qui cherche à mettre en concordance des objectifs et les procédures de leur définition. Ainsi, François Morin demande :

« Pourquoi le système de codétermination serait-il plus efficace et pérenne que les nationalisations qui, elles, ont échoué après 1982 ? Tout simplement parce que la codétermination à parité engage une réforme démocratique, radicale et de très grande ampleur, qui serait cette fois-ci totalement irréversible en raison de ses effets économiques et sociaux majeurs. »<sup>43</sup>

Et Pierre Khalfa remarque :

« Engels, comme d'ailleurs Marx, exclut le fait que les catégories marchandes puissent exister dans le cadre d'une économie planifiée. Outre que l'histoire n'a pas confirmé cette analyse, Marx nous dit [Marx, *Le Capital*, Livre I, 1867] par ailleurs que "des objets d'utilité ne deviennent des marchandises que parce qu'ils sont les produits de travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres". Ce qui est important est donc de savoir si des travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres peuvent exister dans le cadre du plan, malgré le fait que ce dernier soit censé coordonner rigoureusement à l'avance les différents travaux. Or, outre qu'une coordination absolue *ex-ante* paraît très difficile au vu de la complexité des différents processus de production, le point essentiel est que les entreprises, même nationalisées, peuvent se transformer en centres de production autonomes exprimant les intérêts propres des managers et/ou des salariés concernés. L'existence du plan n'empêchera pas que les entreprises, même nationalisées restent des agents économiques et que, en conséquence, des travaux privés soient exécutés indépendamment les uns des autres. Il faudra donc bien en passer par le "détour" des catégories marchandes. »<sup>44</sup>

Jean-Marie Harribey, *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Paris, Dunod, 2021.

<sup>43</sup> François Morin, *Quand la gauche essayait encore, Le récit inédit des nationalisations de 1981 et quelques leçons que l'on peut en tirer*, Montréal, Lux éditeur, 2020.

<sup>44</sup> Pierre Khalfa, « [Questions sur la planification](#) », *Les Possibles*, n° 23, Printemps 2020.

Au terme de ce rapide inventaire des questions soulevées par une possible planification de la transition écologique, il apparaît qu'elles appellent des réponses dont la difficulté est moins technique que politique. D'abord, la gravité de la crise systémique met en jeu l'ensemble des rapports sociaux, tant sur le plan des rapports de force entre travail et capital au cœur du système productif que sur celui des normes sociales et culturelles intériorisées au point de rendre très périlleuse la transformation des comportements individuels et collectifs. Le dosage entre les ruptures rapides pour enclencher les transformations structurelles productives et le temps nécessaire aux évolutions des pratiques comportementales est délicat à opérer. C'est une raison supplémentaire pour que l'approfondissement de la démocratie préside à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une planification de la bifurcation écologique. Le capitalisme est sourd aux demandes sociales, le marché est aveugle à l'intérêt général, les politiques néolibérales sont mortifères vis-vis de la société, il ne reste plus à celle-ci qu'à prendre la parole.

Novembre 2023

Jean-Marie Harribey est économiste. Son dernier ouvrage est *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Paris, Dunod, 2021.